

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 23 janvier 2024**

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents : M. Éric VETU, Mme Evelyne VALENTIN, M. Philippe SCIEUR, Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, M. Valentin PIVIDORI, M. Johann GALICHER, Mme Charlène GAILLET, M. Jonathan ROSSIGNOL.

Excusé ayant donné pouvoir : Néant

Absent : M Grégory GALICHER

Secrétaire de séance : Mme Annie VETU

Convocation du 17 janvier 2024

Ouverture de la séance à 20h00

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

1°) Délibération rémunération agent recenseur.

Pour compenser les frais de personnel assumés par la commune, une dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 410 € sera versée à la commune. Cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage.

Il convient que le Conseil Municipal fixe les montants de l'indemnité de l'agent recenseur. Elle peut être égale, supérieure ou inférieure à la dotation forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à 6 voix pour 450 euros
à 3 voix pour 410 euros

De fixer à 450 euros, l'indemnité de l'agent recenseur.

2°) Délibération portant sur une remise gracieuse

Monsieur le Maire expose que l'assemblée est appelée sur la demande de remboursement d'une somme indûment perçue suite à une situation très particulière :

Monsieur AESCHBACH, locataire du bien communal « appartement n°2 » situé rue Langevin dans notre commune nous a quitté le 23 octobre 2023, sur décision du maire, la commune a arrêté d'émettre des demandes de loyer, cependant le paiement du loyer d'octobre a été effectué auprès de la trésorerie.

Monsieur le Maire, demande qu'une remise gracieuse soit effectuée.

Le Conseil municipal prend cette délibération à l'unanimité.

3°) Approbation des zones d'accélération ENR

Le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 11 octobre 2023.

A l'issue de cette phase de concertation, un registre d'observations a été transmis et examiné, afin d'en tirer des enseignements pour l'élaboration de la zone d'accélération.

Les résultats sont présentés au conseil municipal, il est proposé de définir les zones d'accélération dont le périmètre est défini sur la carte qui sera jointe en annexe de la délibération.

Monsieur le Maire précise que la CCMC n'a pas à modifier notre choix.

Le Conseil municipal prend cette délibération à l'unanimité.

4°) Délibération portant sur l'autorisation au Maire d'effectuer les démarches nécessaires concernant l'étude de sauvegarde du Château d'OMEY.

Monsieur le Maire, propose de lancer une étude pour la sauvegarde du Château en partenariats avec les collectivités territoriales, l'appui du Conseil Régional Grand-Est et des appels aux mécénats privés. Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires sans engagement de dépense. Il reviendra auprès de la commission budget puis du conseil pour la finalisation du projet de sauvegarde et cela après enquête publique.

Le Conseil municipal, par cette délibération, donne un avis favorable à l'unanimité.

5°) Délibération portant sur les demandes de subventions DETR et DSIL.

En 2024, la commune d'OMEY engage des travaux d'aménagement et de requalification de voirie afin de mieux sécuriser les déplacements, d'améliorer le cadre de vie, de maintenir un réseau d'eaux pluviales en état.

TABLEAU ESTIMATIF DES MONTANTS

Voirie Rue Simone Veil (RD60) – Rue de la Garenne	Voirie rue Pierre Semard
Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :	Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :
Coût estimatif des travaux : 95 390.50 €	Coût estimatif des travaux : 151 388.00 €
Coût de la Maîtrise d'œuvre : 4 769.53 €	Coût de la Maîtrise d'œuvre : 7 569.40 €
TOTAL HT 100 160.03 €	TOTAL HT : 158 957.40 €
Subvention DSIL 20 % : 20 032 €	Subvention DSIL 20 % : 31 791.48 €
Subvention DETR 30 % : 30 048 €	Subvention DETR 30 % : 47 687.22 €
Reste à charge à la commune : 50 080.03 €	Reste à charge à la commune : 79 478.7 €

Monsieur le Maire s'assurera de faire une ou deux demandes avant le 16 février date limite d'envoi.

La délibération est prise à l'unanimité

6°) Délibération portant sur la parc éolien « le mont de l'arbre III ».

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de « parc éolien du mont de l'arbre III » situé sur la commune de Omev et sur la commune de La Chaussée sur Marne.

Le projet éolien se compose de 2 éoliennes culminant à une hauteur en bout de pale à 165 m maximum.

L'habitation la plus proche du parc éolien est située à 1 280 mètres de l'éolienne E1 sur Omev.

La délibération est prise à huit voix pour et une abstention.

Questions Diverses

Monsieur le Maire présente un plan de financement concernant les travaux de voirie.

Court terme TVA	2 ans	Révisable	Commission 0,20%	48 500 €
Ligne de trésorerie	Remboursement après obtention des subventions	Révisable	Commission 0,20%	150 000 €
Prêt	10 ans	Fixe sup à 4%	Com. 0,10% Sans frais de dossier (SMACL)	220 000 €

L'emprunt serait d'un montant de 30 000 euros par an jusqu'en 2033.

Sur les voiries de 2016, il reste à rembourser 90 000 euros jusqu'en 2026 inclus

Le conseil a approuvé ce plan de financement.

Madame OUDIN Marylène demande à ce que le crochet du portail de l'association soit réparé, Monsieur le Maire lui indique que Monsieur Philippe SCIEUR va s'en occuper.

Madame VALENTIN Evelyne fait la remarque sur la détérioration de l'enrobé de la rue de l'église, Monsieur le Maire verra avec l'entreprise qui a effectué les travaux de voirie.

Madame GAILLET Charlene demande à faire baisser la vitesse des véhicules à 30 Kms/heure dans la rue Jean Jaurès, Monsieur le Maire précise que la vitesse est déjà réduite à 40 Kms/heure et étudiera la question.

Monsieur ROSSIGNOL Jonathan signale le dysfonctionnement d'un éclairage qui clignote rue Simone Veil, Monsieur le Maire demande le dépannage en direct sur le logiciel du SIEM.

Monsieur GALICHER Johann s'étonne sur l'illumination du village pendant les fêtes, Monsieur le Maire avait demandé le changement de la programmation pour les réveillons.

Monsieur le Maire nous informe d'une réduction de dépenses d'électricité importante pour l'année 2023 et propose de rester sur le même principe.

Madame VALENTIN Evelyne demande l'avancée du projet d'installation d'aires de jeux, Monsieur le Maire précise qu'il a les devis mais pas de suite pour l'instant.

Monsieur SCIEUR Philippe nous informe de l'arrivée du nouvel ISEKI et du départ de l'ancien tracteur, Monsieur le Maire nous fait savoir qu'il reste la remorque et le système d'arrosage à commander.

Monsieur le Maire nous précise que les travaux pour la réfection du préau avancent à grands pas et remercie Monsieur SCIEUR Philippe pour son implication.

Monsieur le Maire a finalisé le bulletin municipal à 90 % et demande que des photos soient prises par les organisateurs de manifestations.

Monsieur GALICHER Johann demande une réunion concernant le devenir des pompiers, Monsieur le Maire précise qu'une date de réunion sera fixée en liaison avec le Chef de Corps. La solution envisagée pour l'avenir, est une réserve communale en coordination avec la Protection Civile et le SDIS, en remplacement du Corps des Sapeurs-Pompiers dissout. Un responsable de la Protection Civile est prêt à venir faire des formations sur la commune. Avec la dissolution du Corps communal se pose la question de la sécurité des personnes lors du vide grenier, compte-tenu de la réglementation imposée par la Préfecture.

Monsieur GALICHER Johann s'interroge sur le dispositif de sécurité mis en place pour HALLOWEEN qui lui semble plus contraignant que celui de CHALONS EN CHAMPAGNE, Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif était en corrélation avec l'alerte urgence attentats.

Monsieur SCIEUR Philippe demande à quel emplacement doit-il installer la banderole du festival « Rires de concert », Monsieur le Maire lui précise qu'elle est à installer à l'entrée du parking de la zone commerciale de Pogny.

Les dates de réunion des différentes commissions ont été définies :

- Finances, budget le 06 /02/2024 à 18 H 30
- Environnement, Cadre de vie le 13/02/2024 à 18 H 30
- Développement, Gestion du patrimoine le 19/02/2024 à 18 H 30.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Annie VETU



Le Maire,
Éric VETU

